



GOEDERT 2026



Depuis 60 ans les VOYAGES GOEDERT œuvrent pour que vous gardiez un excellent souvenir de vos vacances.

C'est toute une équipe soucieuse de vous offrir des prestations de qualité qui reste à votre écoute, que ce soit de la conception des voyages à leur réalisation.

L'expérience et le professionnalisme des chauffeurs de tourisme vous permettront de voyager en toute sérénité.





NOS DESTINATIONS 2026

SOMMAIRE

- 4** 6 AU 11 AVRIL : ARDECHE—SEJOUR A LA CARTE
- 7** 29 ET 30 AVRIL : HOLLANDE— AMSTERDAM ET KEUKENHOF
- 9** 3 AU 10 MAI : ITALIE—LAC DE GARDE
- 12** 13 AU 26 JUILLET : ITALIE RIVIERA ADRIATIQUE—TORRE PEDRERA
- 14** 20 AU 27 JUILLET : BRETAGNE—LE FINISTERE
- 17** 2 AU 8 AOUT: NORMANDIE—ENTRE SEINE ET LITTORAL
- 20** 12 AU 15 AOUT : PUY DU FOU
- 22** 17 AU 21 AOUT : ALLEMAGNE—CITY TRIP A BERLIN
- 24** 10 AU 19 SEPTEMBRE : CORSE
- 27** 25 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE : ITALIE— LA BAIE DE SORRENTE
- 31** 10 AU 17 OCTOBRE : LE PERIGORD
- 34** 26 AU 30 NOVEMBRE : MARCHES DE NOEL EN AUTRICHE— LE TYROL
- 36** 5 ET 6 DECEMBRE : MAGIE DE NOEL EN ALSACE—KIRRWILLER



L'Ardèche du sud émerveille par la beauté de ses sites naturels. Situé aux Portes de la Provence, la douceur du printemps vous invite à y contempler des paysages majestueux, découvrir des sites troglodytes, apprécier le charme des villages de caractère. C'est la saison idéale pour explorer l'Ardèche dans sa version la plus vivante, la plus tranquille, la plus vraie...

Lundi 6 avril 2026 : Longeau – Vals les Bains.

Départ à 6.30h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Repas de midi.

Arrivée en fin d'après-midi dans votre hôtel*** à VALS LES BAINS.

Installation à l'hôtel. (5 nuits).

Apéritif de bienvenue.

Repas du soir.

Nuit.

Mardi 7 avril 2026 : Vals les Bains - Aven d'Orgnac.

Petit déjeuner buffet.

Visite de VALS LES BAINS, ville thermale réputée pour ses 145 sources d'eaux minérales différentes. Balade dans les parcs ombragés de séquoias géants, du casino à l'établissement thermal, en passant par les kiosques de dégus-

tation. Vous découvrirez la célèbre source « intermittente », geyser naturel jaillissant deux fois par jour, ainsi que la Pastillerie de Vals les Bains.

Repas de midi au restaurant de l'hôtel.

Départ vers l'AVEN D'ORGNAC, un incontournable de l'Ardèche méridionale. Sa grotte époustouflante offre des paysages souterrains à couper le souffle, caractérisés par des formations géologiques uniques. Laissez vous émerveiller par des palmiers géants, des fistuleuses translucides, des colonnes majestueuses, des draperies ocreées....

Retour à l'hôtel.

Repas du soir.

Nuit.

Mercredi 8 avril 2026 : Gorges de l'Ardèche – Grottes Chauvet.

Petit déjeuner buffet.

Départ vers les GORGES DE L'ARDECHE, un canyon sauvage et profond, long de 32 km entre Vallon Pont D'arc et Saint Martin d'Ardèche classé parmi les plus beaux d'Europe. Le site est classé aussi Réserve Naturelle Nationale.

Groupe visiteurs : Circuit panoramique sur une route surplombant la rivière à 200 m de haut vous permettant de profiter de vues majestueuses sur les falaises abrutes, les méandres de la rivière Ardèche et la garrigue environnante.

Groupe randonneurs : Arrêt au mythique Pont d'Arc, descente au cœur de la Réserve naturelle et spectacle des gorges depuis les rives : rochers impressionnantes, sources pétrifiantes, marmites de géants....

Repas de midi.

Découverte de la GROTTE CHAUVENT 2, classée patrimoine mondial de l'UNESCO, offrant un voyage fascinant au cœur de l'art préhistorique vieux de 36000 ans.

Retour à l'hôtel.

Repas du soir.

Nuit.

Jeudi 9 avril 2026 : Vogué – Lablachère.

Petit déjeuner buffet.

Départ vers VOGÜE. Sur les bords de l'Ardèche, visite d'un plus beau village de France. Adossé à la falaise et façonné à l'époque médiéval, le château veille sur les jolies maisons aux couleurs chaudes et aux toits de tuiles rondes témoignant du caractère méridional de la cité.

Groupe visiteurs : visite de deux joyaux de l'Ardèche méridionale : Vogüé et BALAZUC. Balazuc est un village médiéval perché sur un éperon rocheux au-dessus de la rivière.

Groupe randonneurs : balade en passant par Vogüé. Une randonnée qui vous offrira des

Jolis points de vue sur le village, la plaine et les montagnes des alentours.

Repas de midi à l'hôtel.

Départ vers la Ferme Théâtre de LABLACHERIE pour assister au spectacle « JEAN D'ICI, FERRAT LE CRI », une évocation poétique et musicale de la vie du chanteur engagé.

Arrêt dans un caveau sur le chemin du retour.

Repas du soir.

Nuit.

Vendredi 10 avril 2026 : Thueys – Jaujac – Auberge de Peyrebeille.

Petit déjeuner buffet.

Groupe visiteurs : découverte de THUEYS, village de caractère bâti au pied du volcan de la Gravenne. Balade sur la mythique Chaussée des Géants, ancienne coulée basaltique plongeant vers l'Ardèche. Puis visite du Musée d'autrefois, véritable plongée dans les traditions rurales et objets du quotidien d'autrefois.

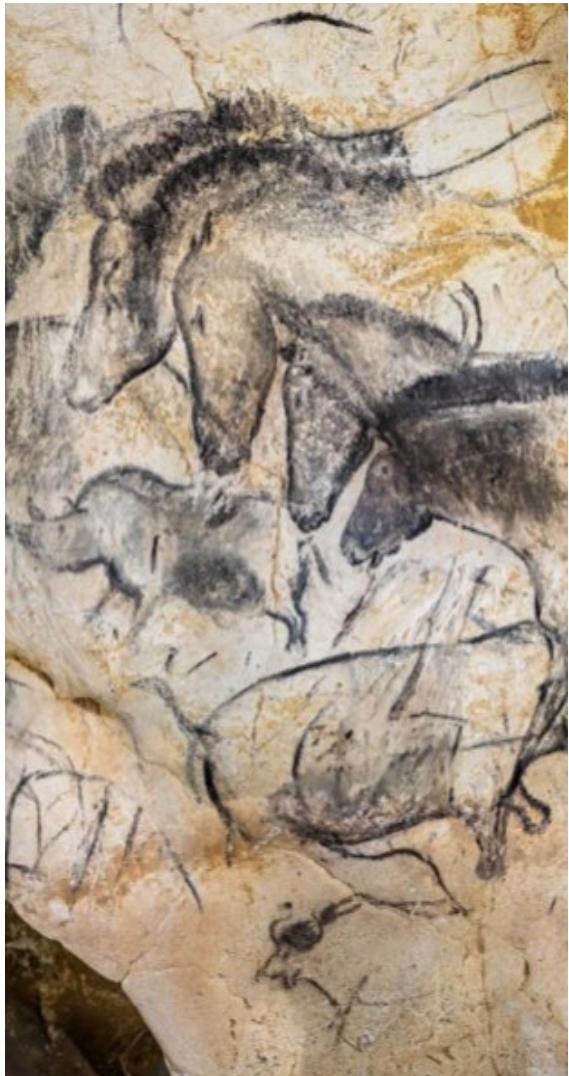
Groupe randonneurs : Randonnée à la COUPE DE JAUC. Vous gouterez (littéralement) un volcan et suivrez sa coulée de lave pour admirer les plus beaux orgues basaltiques d'Europe.

Repas de midi.

Immersion dans les Cévennes ardéchoises.

Passage par JAUC niché dans un cirque naturel puis par les paysages sauvages du col de la Croix de Bauzon et de la Chavade. Arrêt à la légendaire AUBERGE ROUGE, théâtre d'une mystérieuse histoire vraie mêlant faits divers et légendes locales. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.





Samedi 11 avril 2026 : Vals les Bains – Longeau.

Petit déjeuner buffet.

Départ vers la Belgique.

Repas de midi

Arrivée vers 20.00h à Longeau.

Logement : hôtel*** à VALS LES BAINS -
<https://www.domainedesbains.com/>

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide.
(Merci de vérifier).

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « ARDECHE 2026 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 5 mars 2026.
CAR NON FUMEUR.

Notre prix : 1195€

Supplément chambre single : 4 premières chambres gratuites, puis 70€ par personne.

Sont compris :

- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1^{er} jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin et café à midi, vin le soir,
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur pour les visites et pour les randonnées,
- l'assurance assistance rapatriement.

HOLLANDE— AMSTERDAM ET KEUKENHOF

MERCREDI 29 ET JEUDI 30 AVRIL 2026

2 JOURS

La Hollande, c'est Amsterdam, capitale à taille humaine où le vélo est roi, en parfaite symbiose entre sa riche histoire et sa culture moderne, avec ses canaux qui ne manqueront pas de vous charmer. C'est aussi la visite du Keukenhof, parc floral de 32 ha et 7 millions de fleurs où vous croirez le temps d'un instant vous trouver en plein milieu d'un des plus beaux tableaux de maître....

Mercredi 29 avril 2026 : Belgique – Amsterdam.

Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT. Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Route vers Amsterdam.

Arrêt petit déjeuner libre.

Repas de midi dans un restaurant du centre-ville.

Visite guidée à pied de deux heures du centre historique d'AMSTERDAM. La ville est célèbre pour son patrimoine artistique, son système élaboré de canaux et ses étroites maisons à pignons, héritage de l'âge d'or de la ville, le XVII^e siècle. Découverte de la Place du Dam avec le Palais Royal et la Nouvelle Eglise, le Marché aux Fleurs, dernier marché flottant de la ville... Quelle que soit votre fleur préférée,

9

vous la trouverez forcément ici.

Croisière sur les canaux d'Amsterdam pour découvrir la ville sous un autre aspect.

Continuation vers votre hôtel**** situé dans la région d'Utrecht.

Installation dans les chambres. (1 nuit).

Repas du soir.

Nuit.

Jeudi 30 avril 2026 : Keukenhof – Belgique.

Petit déjeuner buffet à l'hôtel.

Tout à côté de Lisse, vous visiterez le PARC FLORAL DE KEUKENHOF, le plus grand parc floral du monde. Chaque année, plus de 7 millions de fleurs à bulbe y sont plantées. De fabuleuses collections horticoles sont présentées dans les divers jardins et à travers quatre pavillons : tulipes, hyacinthes, jonquilles, orchidées, roses, œillets, iris, lys et bien d'autres encore. Vous serez submergé par un déferlement de couleurs et de parfums.

Repas de midi libre dans le parc du Keukenhof.

Vers 16.00h, départ vers la Belgique.

Arrivée en Belgique vers 21.00h.

Logement : Hôtel **** situé à VIANEN (région d'Utrecht).





Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :

Adultes : 415 €

Supplément chambre single : 79€ pour les 5 premières chambres, puis sur demande.

Sont compris :

- le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- la nuit et le petit déjeuner,
- les repas du 1^{er} jour à midi et du 1^{er} jour au soir,
- les boissons : 1 boisson (vin ou bière ou soft et un café) à midi, et 2 boissons au soir.
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur le premier jour sur place,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « HOLLANDE : AMSTERDAM et KEUKENFOF 2026».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 24 mars 2026.

CAR NON FUMEUR.

ITALIE—LAC DE GARDE

DIMANCHE 3 MAI AU DIMANCHE 10 MAI 2026

8 JOURS

Situé dans le nord de l'Italie, le Lac de Garde est le plus grand lac naturel du pays. Apprécié pour sa beauté naturelle et son microclimat privilégié, il offre un mélange unique de paysages alpins au nord et de douces collines au sud. Il est bordé de nombreuses communes animées et est réputé pour sa riche histoire, son patrimoine, sa gastronomie...

Dimanche 3 mai 2026 : Longeau – Brenzone sul Garda.

Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.

Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Repas de midi en Suisse.

Arrivée en soirée dans votre hôtel*** à BRENZONE SUL GARDA.

Installation à l'hôtel. (7nuits). Apéritif de bienvenue.

Repas du soir. Nuit.

Lundi 4 mai 2026 : Malcesine – Limone sur Garda.

Petit déjeuner buffet.

Départ en direction de MALCESINE, une des perles touristiques du Lac de Garde située au pied de la vaste chaîne du Mont Baldo. Visite de la ville. Puis traversée du lac pour rejoindre

LIMONE SUL GARDA, joli village entouré de bosquets de citrons.

Repas de midi au restaurant.

Après la visite, retour en bateau jusque Malcesine et retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Mardi 5 mai 2026 : Gardone Riviera -- Salo

Petit déjeuner buffet.

Départ en ferry en direction de Torri del Benaco puis continuation vers GARDONE RIVIERA pour la découverte du « Vittoriale des Italiens », la demeure du poète excentrique Gabriele d'Annunzio transformée en musée. Elle s'étend sur environ 9ha et est composée de différents bâtiments, d'un amphithéâtre, des avenues, des places, des parcs et jardins avec des fontaines, des ruisseaux, des étangs...

Repas de midi.

Déplacement vers SALO, située dans une crique naturelle. Visite de la ville dont les racines historiques remontent à l'époque romaine.

En fin d'après-midi, retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.





Mercredi 6 mai 2026 : Riva del Garda - Arco.

Petit déjeuner buffet.

Départ vers RIVA DEL GARDA, station touristique située au nord du Lac de Garde, Visite guidée.

Repas de midi.

Continuation vers ARCO, une petite ville au caractère aristocratique connue pour son climat doux, ses parcs, ses palmiers et son célèbre château médiéval perché sur un éperon rocheux. Promenade à travers la vieille ville avec ses élégants palais de style Habsbourg, ses jardins soignés et ses ruelles paisibles. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Jeudi 7 mai 2026 : Vérone.

Petit déjeuner buffet.

Départ en direction de VERONE, la ville de l'amour et de l'opéra. Visite guidée classique de la ville. Tour panoramique en bus et visite du centre historique à pied.

Repas de midi.

Temps libre dans la ville. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Vendredi 8 mai 2026 : Garda – Sirmione.

Petit déjeuner buffet.

Départ vers GARDA et découverte du typique marché hebdomadaire. Continuation vers une cave de vins. Visite.

Repas de midi typique avec dégustations de vins.

Poursuite vers SIRMIONE, centre touristique

très célèbre. Visite guidée et embarquement en bateau privé pour le tour panoramique de la péninsule. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Samedi 9 mai 2026 : Trente.

Petit déjeuner buffet.

Départ vers TRENTIEN, cité historique riche en patrimoine architectural et culturel. Visite en explorant ses ruelles, ses places animées et ses monuments emblématiques.

Repas de midi avec dégustation de spécialités régionales.

Excursion à travers les magnifiques paysages du Trentin, ponctuée par la visite de plusieurs châteaux pittoresques et de lacs. Arrêt dans une distillerie où vous aurez l'occasion de découvrir les secrets de fabrication des célèbres liqueurs locales. Dégustation. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Dimanche 10 mai 2026 : Brenzone sul Garda – Longeau.

Petit déjeuner buffet.

Départ vers la Belgique.

Repas de midi en Suisse.

Arrivée vers 21.00h à Longeau.

Lodgement : hôtel*** à BRENZONE SUL GARDA

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide.
(Merci de vérifier).

Notre prix :

Adultes : 1630 €

Supplément single : pas de supplément pour les 6 premières chambres, puis sur demande.

Sont compris :

- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1^{er} jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin à midi et le soir, eau minérale en Italie,
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide francophone sur place.
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « LAC DE GARDE mai 2026 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 15 mars 2026.

CAR NON FUMEUR.





ITALIE RIVIERA ADRIATIQUE TORRE PEDRERA

LUNDI 13 JUILLET AU DIMANCHE 26 JUILLET 2026

14 JOURS



Des kilomètres de plage au cœur gastronomique de l'Italie : Emilia-Romagna.

Art, histoire, artisanat et shopping ainsi qu'un grand éventail de possibilités de détente. Mettez-vous dans la peau de l'Italien et profitez comme lui des plaisirs de la vie...

SEJOUR EN PENSION COMPLETE A L'HOTEL GRAZIELLA***

Situé en face de la mer, piscine privée (chaises longues et parasols à la piscine à la disposition des clients).

L'un des fleurons de l'hôtel Graziella est la cuisine. Chaque repas se transforme ainsi en un rendez-vous très attendu où le savoureux buffet de hors d'œuvre et de salades est le meilleur prélude d'un menu varié et stimulant...

Toutes les chambres avec WC, douche, téléphone, sèche-cheveux, TV.

DEPART

Lundi 13 juillet 2026 devant le GARAGE GOEDERT à 17.30h.

Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Arrêt repas du soir (libre).

Route de nuit.

Arrivée à TORRE PEDRERA le mardi 14 juillet 2026 pour le petit déjeuner.

RETOUR

Samedi 25 juillet 2026 :

Départ de l'hôtel après le repas du soir.

Route de nuit.

Arrêt petit déjeuner (libre).

Retour en BELGIQUE le dimanche 26 juillet 2026 en début de matinée.

Devise : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide – merci de vérifier.

Notre prix :

Adultes : 1360€.

Enfants logeant dans la chambre avec deux adultes payants :

- de 11 ans à 13 ans : 1230 €.
- de 6 à 10 ans : 1030 €.
- de 2 à 5 ans : 840 €.
- jusque – de 2 ans : gratuit.

Enfants logeant dans la chambre avec un adulte payant :

- de 11 à 13 ans : 1 300€
- de 6 à 10 ans : 1 250 €.
- de 2 à 5 ans : 1130 €.
- jusque – de 2 ans : gratuit

Supplément chambre single : 96€.

Inscription par téléphone ou par mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « ADRIATIQUE JUILLET 2026 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 1 juin 2026.

CAR NON FUMEUR.



Sont compris :

- le déplacement en car de luxe équipé WC, bar, vidéo,
- la pension complète du petit déjeuner du 14 juillet au repas du soir du 25 juillet 2026,
- l'assurance assistance rapatriement.

Ne sont pas compris :

- le repas du premier jour au soir et le petit déjeuner du dernier jour,
- les boissons aux repas.



Le Finistère ne manque pas d'atouts et vous enchantera grâce à ses paysages d'exception. Sur le littoral, les lumières, les marées, le vent font qu'à chaque instant, un nouveau tableau se dévoile à vous. Le Finistère intérieur cache aussi de nombreux trésors. Ses villages, ses bois et ses forêts, ses jardins et ses rivières sont d'innombrables lieux à découvrir qui vous surprendront. Le Finistère vous attend : la vie est douce, le climat tempéré...

Lundi 20 juillet 2026 : Longeau – Plouescat.

Départ à 5.00h devant le GARAGE GOEDERT.

Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Repas de midi en cours de route.

Arrivée en soirée dans votre hôtel*** à LANDERNAU.

Installation à l'hôtel. Apéritif de bienvenue.

Repas du soir. Nuit.

Mardi 21 juillet 2026 : Roscoff – Ile de Batz.

Petit déjeuner buffet.

Départ vers ROSCOFF qui présente la plus grande concentration d'algues au monde. Visite d'une conserverie marine artisanale et

d'un centre de découverte des algues. Dégustation. Promenade en petit train pour la découverte de Roscoff. « Petite Cité de Caractère », du vieux port au butin des pêcheurs, trou de flibustiers, vieux nids à corsaires, c'est une fière cité qui se dresse face à la mer.

Repas de midi.

Passage sur l'ILE DE BATZ, petite île au large de Roscoff d'une grande beauté. Visite d'une collection botanique d'exception. Le Jardin Georges Delaselle présente une composition végétale où les scènes et floraisons estivales sont privilégiées. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Mercredi 22 juillet 2026 : Presqu'île de Crozon – Locronan.

Petit déjeuner buffet.

Découverte de la Presqu'île de Crozon, sauvage, splendide et exceptionnellement préservée. Puis direction la Pointe de Pen-Hir, véritable sculpture naturelle de quartz blanc surplombant la Mer d'Iroise. La pointe se prolonge par 3 énormes rochers qui abritent une réserve ornithologique. Départ pour la rencontre du savoir-faire et de l'art culinaire breton avec la visite d'une biscuiterie artisanale. Dégustation.

Repas de midi.

Puis départ pour la découverte de LOCRONAN. Ses maisons de granit témoignent de sa richesse d'antan et servent aujourd'hui de cadre à de nombreux films et multiples artisans. Ballade libre. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Jeudi 23 juillet 2026 : Landerneau - Meneham.

Petit déjeuner buffet.

Visite du centre historique de LANDERNEAU, petite ville pittoresque qui a gardé tout son caractère. Petit temps libre.

Repas de midi.

Circuit commenté de la Côte des Légendes de Plouguerneau à Goulven en passant par Guisény et Kerlouan, évocation des légendes des naufrageurs et des pilleurs d'épaves... Visite du village de goémoniers-paysans-pêcheurs de MENEHAM, hameau de chaumières nichées au cœur d'un chaos granitique. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Vendredi 24 juillet 2026 : Côte de granit rose – Morlaix.

Petit déjeuner buffet.

Visite guidée de la célèbre COTE DE GRANIT ROSE en passant par Ploumanac'h, Trégastel et Trébeurden. Promenade à travers le Sentier des Douaniers où d'énormes blocs de granit rose, façonnés depuis des millions d'années, se dressent au milieu de la lande bretonne avec des formes surprenantes.

Repas de midi dans un restaurant traditionnel à Pleumeur-Bodou.

Visite guidée de MORLAIX avec flânerie dans ses venelles bordées d'escaliers de pierres et de maisons à Pondalez uniques au monde. Découvrez le théâtre baroque à l'italienne, les arches de l'imposant viaduc pour arriver au port, en cœur de ville et la rivière qui ouvre sur une magnifique baie. Temps libre. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Samedi 25 juillet 2026 : Brest – Les Monts d'Arree.

Petit déjeuner buffet.

Visite guidée de BREST, passage par le centre-ville, pont de Recouvrance (plus haut pont levant d'Europe), la Tout Tanguy, le Château de fondation gallo-romaine, fortifié par Vauban au XVII^e..

Repas de midi dans une auberge traditionnelles des MONTS D'ARREE.

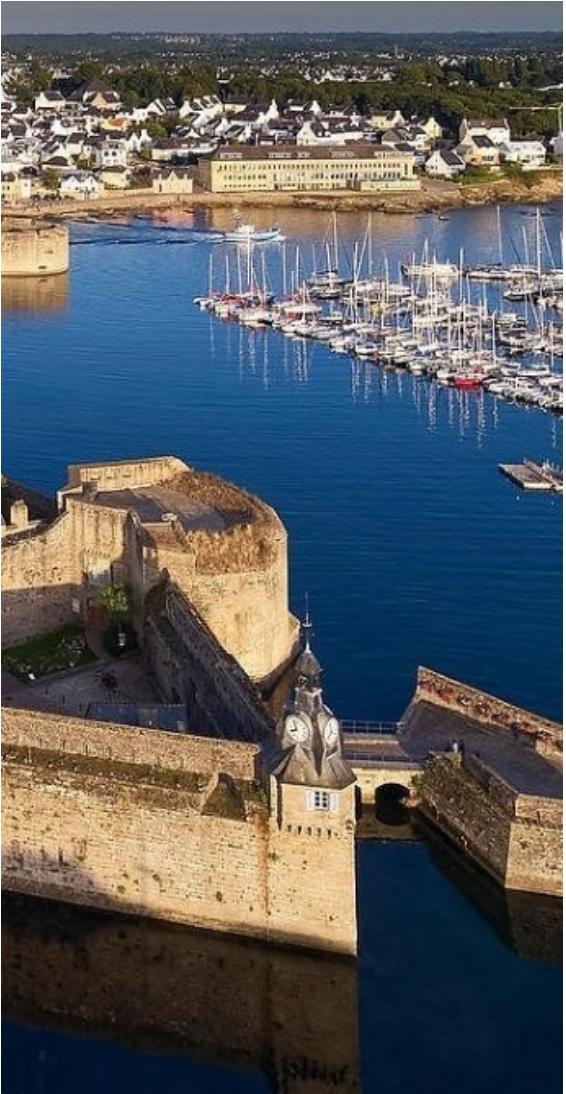
Continuation à la découverte de la région sauvage et préservée des Monts d'Arrée. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Dimanche 26 juillet 2026 : Quimper - Concarneau.

Petit déjeuner buffet.

Départ pour QUIMPER. Visite de son centre historique : la cathédrale St Corentin, les maisons des XVI^es. et XVII^es. qui côtoient les remparts et les quais de l'Odet, le quartier de Loc-





maria, les musées, les rues animées et commerçantes, ...

Repas de midi.

Continuation pour la ville close de CONCARNEAU, joyau médiéval cerné par les eaux de l'Atlantique. Votre guide conférencier vous entraînera dans ses ruelles pavées où chaque pierre raconte l'histoire des militaires, marins, pêcheurs et artisans qui ont façonné ce lieu vibrant de vie. Du cœur historique aux panoramas marins, vous pourrez ressentir l'âme bretonne de la cité fortifiée : port de pêche prospère, bastion militaire, centre de construction navale, station balnéaire. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Lundi 27 juillet 2026 : Plouescat – Longeau.

Départ pour la Belgique.

Repas de midi en cours de route.

Arrivée en soirée à Longeau.

Logement : hôtel*** à LANDERNAU.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide.
(Merci de vérifier).

Notre prix : 1680€

Supplément chambre simple : 280€ pour les 5 premières, puis 350€

Sont compris :

- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1^{er} jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin ou soft à midi et le soir, 1 café à midi.
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide francophone sur place.
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement avant le 30 mai 2026.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « FINISTERE 2026 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 1^{er} juin 2026.

CAR NON FUMEUR.

NORMANDIE—BALADE ENTRE SEINE ET LITTORAL

DIMANCHE 2 AOUT AU SAMEDI 8 AOUT 2026

7 JOURS



Ici, la vie est grandeur nature... de magnifiques paysages aux éclats de vert, les reflets subtils des méandres de la Seine, le décor grandiose des falaises de craie blanche, la mer turquoise de la Côte d'Albâtre, De véritables petits coins de paradis à découvrir.... La Normandie, nul besoin de s'évader longtemps pour en ressentir les bienfaits...

Dimanche 2 aout 2026 : Longeau – Giverny - St Martin du Vivier.

Départ à 6.30h devant le GARAGE GOEDERT.

Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Repas de midi en cours de route.

Arrêt à GIVERNY, petit village qui doit sa renommée à l'un des maîtres de l'impressionnisme. Visite de la Maison de Monet pour s'immerger dans l'univers si singulier de l'atelier et des jardins de l'artiste. Découverte des paysages qui ont inspiré ce mouvement.

Arrivée en soirée dans votre hôtel*** à SAINT MARTIN DU VIVIER.

Installation à l'hôtel. (6 nuits). Apéritif de bienvenue.

Repas du soir. Nuit.

Lundi 3 aout 2026 : Rouen – Château de Mar-

tainville.

Petit déjeuner buffet.

Visite de ROUEN, chef-lieu de la Normandie traversée par la Seine. Dotée d'un prestige hérité de l'ère médiéval et d'un riche patrimoine, elle est célèbre pour ses ruelles pavées, ses maisons à colombage, sa majestueuse cathédrale et ses nombreux édifices religieux qui lui valent le surnom de « Ville aux 100 clochers ». Visite du cœur médiéval.

Repas de midi à l'hôtel.

Visite du Musée des Arts Normands qui se situe dans le Château de MARTAINVILLE. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Mardi 4 aout 2026 : Fecamp – Etretat.

Petit déjeuner buffet.

Départ vers FECAMP. Visite du Palais Bénédictine, de style gothique et Renaissance. Découverte d'un savoir-faire ancestral alliant méthodes artisanales et haute technologie permettant l'élaboration de cette célèbre liqueur. Dégustation.

Repas de midi.

Visite de la ville de Fécamp. Continuation vers ETRETAT réputée pour ses fameuses falaises,





merveilles naturelles. Temps libre. Promenade sur la plage. Retour à l'hôtel.
Repas du soir. Nuit.

Mercredi 5 aout 2026 : La Côte fleurie.

Petit déjeuner buffet.
Départ vers HONFLEUR, port typique de la côte normande avec ses ruelles pavées, les maisons à colombages, les toits à ardoise, l'église Sainte Catherine construite en bois.

Repas de midi.

Découverte de deux stations balnéaires aux charmes différents : DEAUVILLE et ses célèbres planches, puis TROUVILLE au charme Belle Epoque. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Jeudi 6 aout 2026 : Abbaye de Jumièges - Historial Jeanne d'Arc.

Petit déjeuner buffet.
Visite guidée de l'Abbaye de JUMIEGES dont les hautes tours dominent le paysage romantique d'une des plus majestueuses boucles de la Seine. Avec sa nef à ciel ouvert, elle témoigne de l'art roman en Normandie.

Repas de midi.

Visite de l'Historial Jeanne d'Arc qui n'est pas un musée traditionnel mais un parcours-spectacle immersif qui vous fait vivre l'épopée de cette héroïne de légende : une vraie prouesse de technologie et d'innovation au service de l'émotion. Temps libre pour flâner dans le vieux ROUEN. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Vendredi 7 aout 2026 : Pays d'Auge – Lisieux.

Petit déjeuner buffet.
Visite d'une fromagerie à LIVAROT pour découvrir les méthodes de fabrication et d'affinage de ce célèbre fromage AOP. Dégustation.
Repas de midi.
Visite de LISIEUX et découverte de la Basilique Sainte Thérèse de Lisieux, haut-lieu de pèlerinage à imposante silhouette qui en fait l'une des plus grandes églises du XX^es. Puis visite d'une ferme cidricole pour découvrir la fabrication des produits normands. Retour à l'hôtel.
Repas du soir. Nuit.

Samedi 8 aout 2026 : Rouen - St Martin du Vivier – Longeau.

Petit déjeuner buffet.
Visite guidée des salles impressionnistes du Musée des Beaux-Arts de ROUEN. Il présente un ensemble exceptionnel et prestigieux de peintures impressionnistes regroupant les plus grands.

Repas de midi.

Départ vers la Belgique.
Arrivée vers 21.00h à Longeau.

Logement : hôtel*** à SAINT MARTIN DU VIVIER.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide.
(Merci de vérifier).

Notre prix : 1200 €

Supplément chambre single : 240€ pour les 4 premières, puis sur demande.

Sont compris :

- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1^{er} jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin à midi et le soir, café à midi.
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur sur place.
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « NORMANDIE 2026 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 22 juin 2026.

CAR NON FUMEUR.





Le Puy du Fou est le seul parc d'attractions adapté à toute la famille !

De la Rome antique aux débuts du cinéma, embarquez dans un voyage dans le temps riche en émotions : 20 spectacles grandioses, 4 villages d'époque, 100 hectares de nature, gladiateurs, vikings, mousquetaires ... le Puy du Fou vous attend pour vous faire vivre la plus extraordinaire des expériences !

Mercredi 12 aout 2026 : Belgique – Cholet.

Départ à 7.00h devant le GARAGE GOEDERT.

Route vers Orléans, Cholet.

Repas de midi en cours de route.

Arrivée en fin d'après-midi à Cholet.

Installation à l'hôtel***. (3 nuits).

Repas du soir. Nuit.

Jeudi 13 aout 2026 : Puy du Fou.

Petit déjeuner buffet.

Découverte du Grand Parc du Puy du Fou. Des spectacles grandioses imaginés et conçus pour les petits et les grands. Danses, combats, effets spéciaux, animaux... il y en a pour tous les goûts et tous les âges. <https://www.puydufou.com/france/fr/spectacles>.

Possibilité de réserver le Pass Emotion pour la journée (Coupe-file qui vous donne en arrivant

seulement 10mn avant le début du spectacle, un accès prioritaire à 11 spectacles, des emplacements privilégiés sur 9 spectacles).

Repas de midi compris.

Repas du soir compris.

Retour à l'hôtel. Nuit.

Vendredi 14 aout 2026 : Puy du Fou

Petit déjeuner buffet.

Départ pour une nouvelle journée à la découverte du Puy du Fou.

Repas de midi compris.

Repas du soir animé compris.

Spectacle nocturne « Les Noces de Feu ».

Vous assisterez à la CINESCENIE qui retrace l'histoire d'une famille vendéenne du Moyen Age au 20° s. : plus de 12 millions de spectateurs, 2400 acteurs sur une scène de 23 ha, 28000 costumes, 1.30h de grand spectacle et de nombreuses nouveautés ...le plus grand spectacle de nuit du monde est devenu un mythe immanquable.

Retour à l'hôtel. Nuit.

Samedi 15 aout 2026 : Cholet - Belgique

Petit déjeuner buffet.

Départ vers la Belgique.

Repas de midi en cours de route.

Arrivée à Longeau vers 21.30h.

Votre logement : hôtel *** situé à Cholet.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité.

Notre prix :

Adulte : 720 €

Enfant jusque 11 ans inclus : 620€

Supplément single : 182€

Option : Pass-Emotion : 32€ par personne

Sont compris :

- le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- la **pension complète** du repas de midi du 1^{er} jour au repas de midi du dernier jour,
- les **boissons** aux repas : vin ou eau, café à midi.
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « PUY DU FOU 2026 ».

IBAN : BE54 001 6511 243 97 -

BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 10 juin 2026.

CAR NON FUMEUR.





Berlin, ville fascinante, raconte l'histoire de toute une nation. Elle est la ville la plus verte d'Allemagne avec de vastes parcs, forets et lacs. Ce sont les contrastes entre les édifices historiques et l'architecture contemporaine, entre la tradition et la modernité qui caractérisent la ville. C'est une ville dynamique au cœur de l'Europe. Berlin est coloré, Berlin est grand, Berlin n'est jamais ennuyeux ! Nous vous proposons d'y visiter les incontournables

Lundi 17 aout 2026 : Belgique – Berlin.

Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.

Repas de midi libre en cours de route.

Arrivée en fin de journée à Berlin. Rendez-vous avec votre guide.

Installation à l'hôtel****. (4 nuits).

Repas du soir. Nuit.

Mardi 18 aout 2026 : Berlin.

Petit déjeuner buffet.

Visite panoramique de BERLIN réunifié, du Kurfürstendam, centre de vie cosmopolite à l'AlexanderPlatz, centre de la vie urbaine de la partie orientale de Berlin. Traversée de l'avenue Unter der Linden, bordée en partie de monuments des XVII^e et XIX^e siècles : l'Arsenal, l'Opéra, le vieux Musée, la célèbre Porte de Brandebourg. Durant la visite, vous pourrez admirer

l'East Side Gallery (1.3 km du Mur de Berlin) qui a été confié à des artistes de Street Art. Passage par la « Bernauerstrasse », pour y découvrir ce qu'était la configuration du Mur de Berlin. Visite audio guidée du « Musée Checkpoint Charlie ».

Repas de midi.

Découverte à pied du quartier de l'Alexanderplatz, ancienne place principale de Berlin Est. Ascension de la Tour de la Télévision, haute de 368m. Poursuite par le quartier du Rotes Rathaus, l'hôtel de ville, pour rejoindre le quartier St Nicolas où est née la ville de Berlin au 13^{ème} s. Le quartier a été réhabilité par les autorités est-allemandes pour le 750^{ème} anniversaire de Berlin. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Mercredi 19 aout 2026 : Postdam - Château du Sans Souci.

Petit déjeuner buffet.

Départ pour POSTDAM, ancien lieu de résidence des électeurs de Brandebourg. Visite de la ville et découvert de la porte de Brandenburg, la Nikolaikirche, le quartier hollandais, le château Cecilienhof.

Repas de midi.

Visite audio-guidée du CHATEAU DE SANS SOUCI et visite libre du jardin.

Vous découvrirez ce majestueux château surnommé le « Versailles prussien », flanqué de terrasses en gradins où arbustes et vignes sont mêlés et dont les nombreuses salles vous révéleront un style rococo parfaitement maîtrisé. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Jeudi 20 aout 2026 : Berlin.

Petit déjeuner buffet.

Visite libre du CHATEAU DE CHARLOTTENBURG, autrefois résidence d'été royale, le plus grand et le plus prestigieux château de Berlin. Découverte des jardins du château.

Repas de midi en ville, puis vous prendrez un « Kaffe Kuchen » au restaurant Kaefer situé dans la coupole du Reichstag à coté de la Porte de Brandebourg.

Découverte du quartier de « Unter den Linden », devenue la plus prestigieuse avenue de Berlin. Vous y découvrirez la plus grande concentration de monuments historiques de Berlin : le Palais du prince Héritier, l'Opéra National, le Bebel Platz où les nazis brûlèrent en 1933 plus de 20000 livres, la Cathédrale Ste Edwige, la « Alte Bibliothek »... pour arriver à l'île aux musées et au Berliner Dom. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Vendredi 21 aout 2026 : Berlin – Belgique

Petit déjeuner buffet.

Départ vers la Belgique.

Repas de midi libre en cours de route.

Arrivée en Belgique en soirée.

Votre logement : hôtel **** situé à Berlin, quartier Alexander Platz.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide obligatoire. (Merci de vérifier)

Notre prix :

Adulte : 1150€

Supplément single : 180€ pour les 5 premières réservations, puis sur demande.

Sont compris :

- Le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- La pension complète du repas du soir du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour,
- les boissons aux repas, (vin ou ½ bière ou soft), café à midi.
- un guide francophone sur place,
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge SPrl en mentionnant « BERLIN 2026 ».

IBAN : BE54 001 6511 243 97 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

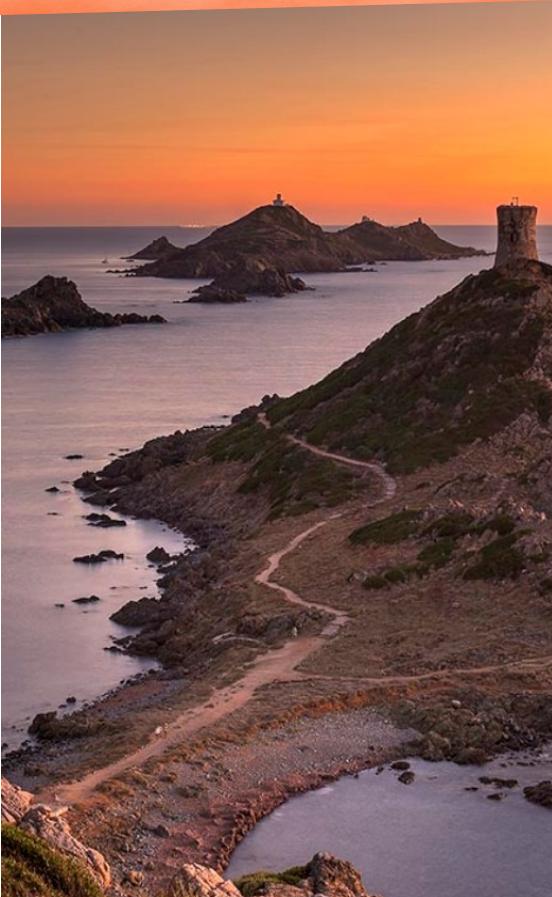
Solde payable 3 semaines avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 30 juin 2026.

CAR NON FUMEUR.





La Corse est un lieu unique. Ses plages d'une infinie diversité bordent des eaux parmi les plus translucides du monde. Elle accueille en son cœur les montagnes les plus hautes de Méditerranée. Véritable continent miniature, ses paysages, ses villages, ses monuments en font une destination idéale pour se détendre et découvrir un patrimoine et des traditions millénaires. La Corse, on la découvre un jour et on l'aime pour la vie....

Jeudi 10 septembre 2026 : Longeau – Toulon.

Départ à 4.00h devant le GARAGE GOEDERT. Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Repas de midi en cours de route.

Route vers Toulon.

Embarquement.

Croisière de nuit sur un bateau de la Corsica Ferries. (Départ à 20.00h) (1 nuit).

Repas du soir sur le bateau. (Servi à table).

Nuit.

Vendredi 11 septembre 2026 : Ajaccio.

Arrivée à AJACCIO, ville d'art et d'histoire nichée au cœur d'un des plus beaux golfes du monde.

Petit déjeuner.

Rencontre avec votre guide. Tour panoramique de la Cité Impériale caractérisée pour son atmosphère méditerranéenne : la grotte Napoléon, la place de Casone, les célèbres « Iles Sanguinaires » dont les couchers de soleil sont mémorables, le tombeau et la maison de Tino Rossi. Visite de la Maison Bonaparte.

Repas de midi en cours de visite.

Installation dans votre hôtel. (1 nuit)

Repas du soir en ville. Retour à l'hôtel.

Nuit.

Samedi 12 septembre 2026 : Ajaccio – Porto – Calvi.

Petit déjeuner buffet.

Départ pour les villages balnéaires du Golfe de Sagone, Cargèse et ses deux églises, l'une latine et l'autre grecque, la visite en mer des Calanques de Piana formée d'une roche magmatique de couleur rouge et le golfe de Porto, un endroit classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Repas de midi.

Continuation vers le Col de la Croix, le golfe de Girolata, le Fango et le col de Marsolino jusqu'à Calvi.

Installation dans votre hôtel***. (2 nuits).

Dimanche 13 septembre 2026 : Calvi – les vieux villages.

Petit déjeuner buffet.

CALVI, cité médiévale, capitale de la Balagne est certainement l'une des plus belles villes de Corse. Découverte de la cité de Christophe Colomb et sa citadelle génoise du 13^e siècle. Construite sur un promontoire qui s'avance entre les golfes de Calvi et de la Revellata, vous pourrez profiter de magnifiques vues sur les montagnes environnantes.

Repas de midi.

Puis découverte des villages typiques de la Balagne en empruntant la route des artisans de Calenzana à Corbara. C'est une terre très riche en traditions et nombreux petits métiers perpétuent la culture locale. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Lundi 14 septembre 2026 : Corte – Bastia.

Petit déjeuner buffet.

Départ pour la vallée de l'OSTRICONI et PONTE-LECCIA pour rejoindre CORTE, ville universitaire et ancienne capitale de la Corse. Accès en petit train à la Citadelle qui se dresse sur un vertigineux promontoire rocheux.

Repas de midi.

Route vers Bastia en fin d'après-midi.

Installation à l'hôtel ***. (2 nuits).

Repas du soir.

Soirée Corse « Chants et guitares ».

Nuit.

Mardi 15 septembre 2026 : Petit Cap – Bastia.

Petit déjeuner buffet.

Départ pour le tour du CAP CORSE à la découverte de ses villages et de ses ports naturels de Patrimonio à Luri et Erbalunga. La route panoramique du bord de mer dévoile à chaque virage des points de vue magnifiques sur une côte parsemée de plages sauvages....

Repas de midi en cours de route.

Retour sur BASTIA et découverte de la ville, classée cité d'Art et d'Histoire : le vieux port, la place Saint Nicolas, ses églises Sainte-Croix et Sainte-Marie. Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Mercredi 16 septembre 2026 : Bastia – Bavella - Propriano.

Petit déjeuner buffet.

Traversée de l'Île par la côte orientale via Aléria, Ghisonaccia, Solenzara. Arrêt AU COL DE BAVELLA ET SES FAMEUSES « AIGUILLES ».

Repas de midi.

Poursuite vers PROPRIANO. Traversée de L'Alta Rocca et de ses villages typiques. Continuation en empruntant la vallée du Rizzanese.

Installation à l'hôtel*** à Propriano. (2 nuits).

Repas du soir. Nuit.

Jeudi 17 septembre 2026 : Bonifacio – Propriano.

Petit déjeuner buffet.

Départ vers SARTENE et LE COL DE ROCCAPINA, d'où l'on aperçoit près d'une tour génoise un rocher en granit rose en forme de Lion.





Repas de midi.

Accès à la citadelle de BONIFACIO en petit train.
Puis promenade en mer entre Grottes et Falaises.

Retour à l'hôtel.

Repas du soir en ville. Nuit.

Vendredi 18 septembre 2026 : Zevaco - Ajaccio

Petit déjeuner buffet.

Découverte du savoir-faire des agriculteurs du village de ZEVACO. Présentation de la châtaigneraie, d'un élevage de porc en semi-liberté et des installations apicoles.

Repas de midi typique à l'auberge du village.

Départ vers AJACCIO.

En fin d'après-midi, présentation au port d'Ajaccio.

Embarquement à destination de Toulon.

Croisière de nuit sur un bateau de la Corsica Ferries. (Départ à 20.00h – 1 nuit).

Repas du soir sur le bateau. (Servi à table). Nuit.

Samedi 19 septembre 2026 : Toulon - Belgique

Petit déjeuner.

Départ vers la Belgique.

Repas de midi en cours de route.

Arrivée en soirée à Longeau.

Logement : hôtel***.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide obligatoire. (Merci de vérifier).

Notre prix : 2175 €

Supplément chambre simple : 376€

Supplément cabine simple : 79€

Supplément cabine extérieure : 123€ la cabine.

Sont compris :

- le déplacement en car,
- les traversées aller et retour en bateau,
- la pension complète du repas du 1^{er} jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin à midi et le soir, café à midi.
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide francophone sur place.
- l'assurance assistance rapatriement.

Remarque :

Nous vous conseillons d'emporter un sac de voyage avec le nécessaire de toilette pour les traversées en bateau, vos bagages restant dans l'autocar.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « CORSE 2026 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 10 juillet 2026.
CAR NON FUMEUR.

ITALIE—BAIE DE SORRENTE

VENDREDI 25 SEPTEMBRE AU SAMEDI 3 OCTOBRE 2026

9 JOURS

Parmi les lieux incontournables à visiter dans le sud de l'Italie, La baie de Naples et la Côte amalfitaine figurent parmi les régions les plus appréciées de Campanie. Cette baie semi-circulaire est entourée de collines volcaniques parmi lesquelles se dresse le Vésuve, véritable emblème de la ville et fidèle compagnon des Napolitains. Magnifique en toutes saisons, elle offre un exemple unique de diversité paysagère et abrite plusieurs villes côtières dont Sorrente.

La côte Sorrentine possède le charme incomparable des endroits privilégiés qui ont su garder authenticité et convivialité Elle envoûte par la beauté du site, la richesse culturelle et la douceur du climat...

Vendredi 25 septembre 2026 : Belgique – Lombardie.

Départ à 6.30h devant le GARAGE GOEDERT.

Route vers Mulhouse. Traversée de la Suisse
Repas de midi en Suisse.

Arrivée à l'hôtel situé en Lombardie. Accueil par votre guide et accompagnateur.

Installation à l'hôtel. (1 nuit).

Repas du soir. Nuit.

Samedi 26 septembre 2026 : Lombardie –

Golfe de Naples.

Petit déjeuner.

Départ vers le cœur de l'Italie, traversée de la Toscane.

Repas de midi.

Continuation vers le Golfe de Naples. Installation dans votre hôtel ***/**** dans la Baie de Sorrente.

Apéritif de bienvenue.

Installation à l'hôtel. (5 nuits).

Repas du soir. Nuit.

Dimanche 27 septembre 2026 : Sorrente.

Petit déjeuner.

Matinée libre pour profiter des installations hôtelières et découvrir votre lieu de séjour.

Repas de midi à l'hôtel.

Après-midi consacrée à la visite de SORRENTE. Découverte du centre historique avec ses ruelles et ses panoramas surplombant le Golfe de Naples.

Temps libre pour flâner dans les nombreuses boutiques.... Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.





Lundi 28 septembre 2026 : La Côte Amalfitaine.

Petit déjeuner.

Départ avec un autocar local pour la découverte de l'une des plus belles côtes escarpées du monde : la COTE AMALFITAINE. Chaque virage vous offrira un panorama exceptionnel. Passage par POSITANO, puis Amalfi.

Repas de midi.

Temps libre dans le centre historique d'AMALFI. Le dédale d'étroites rues médiévales escarpées et le mélange particulier d'influences culturelles venues de toute la Méditerranée ont en fait une ville classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis 1997. (Possibilité pour ceux qui le désirent d'entreprendre un tour en bateau donnant un autre regard sur la côte amalfitaine). Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Mardi 29 septembre 2026 : Eruption du Vésuve :

Pompéi – Naples.

Petit déjeuner. Départ pour le GOLFE DE NAPLES pour une journée « Eruption du Vésuve ». Découverte de POMPEI avec un guide local qui vous donnera un aperçu sur la vie du quotidien dans une ville animée à l'époque romaine. Temps libre. Repas de midi.

Puis visite guidée de NAPLES, deuxième plus grande ville et ville fourmillante aux mille couleurs. Après des haltes panoramiques, continuation vers le centre historique et la Place Royale. Temps libre.

Retour à l'hôtel. Repas du soir. Nuit.

Mercredi 30 septembre 2026 : L'Île de Capri

Petit déjeuner. Départ en bateau pour la journée pour visiter toute l'ILE DE CAPRI. Située au cœur de la mer Tyrrhénienne dans la baie de Naples, elle a été la résidence favorite des empereurs romains Tibère et Auguste. Montée à Capri avec les vues féeriques sur les jardins d'Auguste.

Repas de midi.

Découverte d'ANACAPRI qui surplombe l'île. La végétation et les rivages escarpés vous surprennent. Embarquement et retour vers l'hôtel en fin d'après-midi.

Repas du soir.

Soirée dansante à l'hôtel. Nuit.

Jeudi 1^{er} octobre 2026 : Sorrente– Chianciano Terme.

Petit déjeuner.

Matinée libre à l'hôtel ou dans le cœur de Sorrente.

Repas de midi.

Départ du Golfe de Naples. Route vers Chianciano Terme.

Installation à l'hôtel. (1 nuit)

Repas du soir. Nuit.

Vendredi 2 octobre 2026 : Chianciano Terme – Brescello – région Lac de Come.

Petit déjeuner. Départ pour l'Emilie Romagne.

Repas de midi traditionnel

Visite de la ville de PARME, riche de son centre historique où les rues sont bordées de bâtiments médiévaux dont le baptistère en marbre rose, les





arcades de la Piazza Garibaldi.
Continuation vers Côme.
Installation à l'hôtel dans la région des Lacs.
(1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

Samedi 3 octobre 2026 : Lac de Côme - Belgique.

Petit déjeuner.
Repas de midi en cours de route.
Arrivée en Belgique vers 20.00h.

Logement : Hôtels***/****, toutes chambres équipées de sanitaires complets.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide.
(Merci de vérifier).

Notre prix :

Adulte : 1720 €

Supplément single : 268€ pour les 5 premières réservations, puis 348€.

Sont compris :

- le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- la pension complète du repas de midi du 1^{er} jour au repas de midi du dernier jour,
- les boissons aux repas : ¼ vin et ½ eau minérale à chaque repas et café à midi,
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur durant tout le séjour,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par tél. ou par mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « SORRENTE 2026 ».

IBAN : BE54 001 6511 243 97 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 10 aout 2026

LE PERIGORD

SAMEDI 10 OCTOBRE AU SAMEDI 17 OCTOBRE 2026

8 JOURS

En Périgord, L'Homme artiste et bâtisseur n'a cessé depuis 400 000 ans d'écrire son Histoire, dans les grottes, dans la pierre. Il a façonné de beaux paysages sans jamais les dénaturer. Outre la découverte d'un patrimoine bâti exceptionnel, des espaces naturels remarquables, nous vous invitons à un voyage au cœur des sens et des saveurs en or....

Samedi 10 octobre 2026 : Longeau – Siorac en Périgord.

Départ à 5.00h devant le GARAGE GOEDERT.

Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Route en direction de Troyes

Repas de midi en cours de route.

Continuation vers le Périgord.

Installation à l'hôtel. (7 nuits). Apéritif de bienvenue.

Repas du soir. Nuit.

Dimanche 11 octobre 2026 : Château des Milandes – Domme.

Petit déjeuner buffet.

Partez pour la découverte du CHATEAU DES MILANDES, connue pour avoir été la demeure de Joséphine Baker. Découvrez ce lieu et le destin hors normes de son habitante la plus

illustre en déambulant dans les nombreuses pièces du château. Vous pourrez également profiter de spectacles de rapaces dans les jardins du château.

Repas de midi à l'hôtel.

Route vers DOMME pour une visite de sa bastide médiévale en petit train. Vous pourrez ensuite déambuler dans les rues et profiter d'une vue imprenable sur la vallée de la Dordogne du haut de ce promontoire rocheux.

Repas du soir. Nuit.

Lundi 12 octobre 2026 : Lacave – Rocamadour.

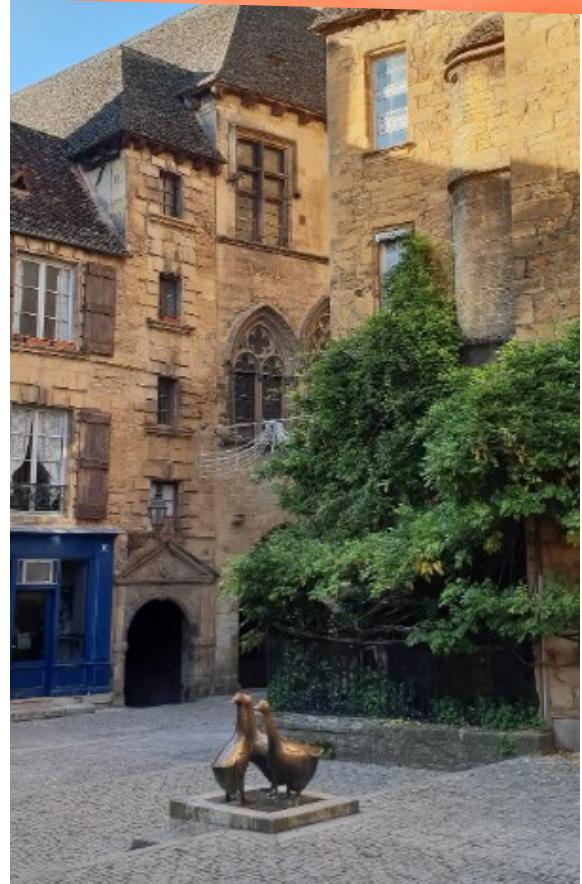
Petit déjeuner buffet.

Départ pour les GROTTES DE LACAVE. A bord d'un petit train électrique, découvrez les salles remplies de concrétions aux formes fabuleuses et terminez la visite par la découverte de la salle des merveilles.

Repas de midi dans un restaurant.

Continuation pour la visite de la cité religieuse de ROCAMADOUR, village emblématique du Lot, perché sur la falaise. Haut lieu de pèlerinage et classé au patrimoine mondial de l'Unesco, ce village est un incontournable de la vallée de la Dordogne.

Repas du soir. Nuit.





Mardi 13 octobre 2026 : Sarlat – Marqueyssac.

Petit déjeuner buffet.

Partez visiter l'incontournable cité médiévale de SARLAT avec ses maisons aux pierres blondes et aux toits de Lauze. Vous découvrirez son traditionnel marché où vous pourrez retrouver tous les produits typiques de la région.

Repas de midi à l'hôtel.

Puis route vers les jardins les plus visités de la Nouvelle Aquitaine, les JARDINS DE MARQUEYS-SAC. Profitez de plus de 6 kms de promenades à travers les buis centenaires taillés à la main par les jardiniers du parc, avant d'atteindre le Belvédère offrant l'un des plus impressionnantes point de vue sur la vallée de la Dordogne.

Repas du soir. Nuit.

Mercredi 14 octobre 2026 : Vielcroze - La Madeleine.

Petit déjeuner buffet.

Visitez la TRUFFIERE DE VIELCROZE et assistez à la recherche du « Diamant Noir » du Périgord. Visite guidée du domaine et dégustation de croustous, ces fameux toasts de beurre de truffe noire.

Repas de midi à l'hôtel.

Faisant directement référence à la période de l'histoire du Magdalénien, LA MADELEINE est un village troglodytique constitué de plusieurs abris sous roche en pleine nature. Venez découvrir ce village unique à pied de falaise, occupé par les Hommes depuis 17000 ans.

Repas du soir. Nuit.

Jeudi 15 octobre 2026 : Montpazier - Gabarres.

Petit déjeuner buffet.

Visitez MONTPAZIER, ville aux sept siècles d'histoires. Suivez les ruelles et atteignez enfin le cœur du village, la place des Cornières, avec sa halle en châtaignier datant du XIIème siècle.

Repas de midi à l'hôtel.

Découvrez les paysages de la Dordogne comme vous ne les avez jamais vus à bord d'une GABARRE, bateau traditionnel de transport fluvial.

Repas du soir. Nuit.

Vendredi 16 octobre 2026 : Elevage de canard - Lascaux IV.

Petit déjeuner buffet.

Visite d'une ferme d'élevage de canards et d'oies. Visite commentée de la ferme où vous seront expliqués l'élevage des canards et la fabrication des produits. En fin de visite, dégustation des produits de la ferme.

Repas de midi à l'hôtel.

Partez sur les traces des hommes de Cromagnon et venez vivre une expérience unique à LASCAUX IV en découvrant le facsimilé complet de la grotte originale.

Soirée de départ. Repas du terroir gastronomique. Nuit.

Samedi 17 octobre 2026 : Siorac en Périgord - Belgique

Petit déjeuner buffet.

Départ vers la Belgique.

Repas de midi en cours de route.

Arrivée en soirée en Belgique.

Logement : hôtel*** à SIORAC EN PERIGORD.

Dévises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide.
(Merci de vérifier).

Notre prix :

Adultes : 1420 €

Supplément single : 210€ pour les 5 premières réservations puis sur demande.

Sont compris :

- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1^{er} jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin à midi et le soir, eau minérale en Italie,
- une soirée animée,
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide francophone sur place.
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

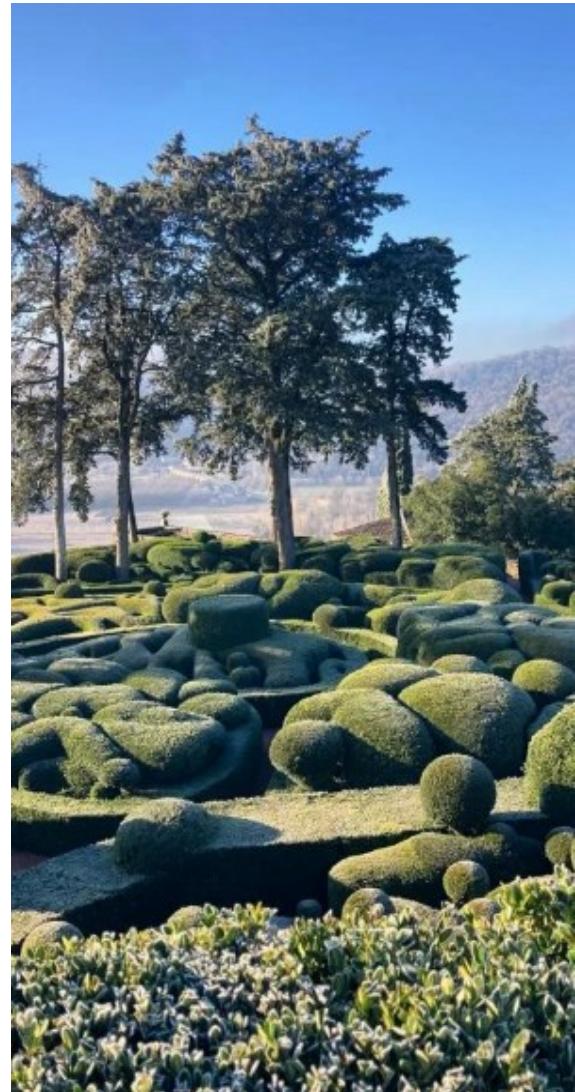
Paient à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « PERIGORD 2026 ». IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Inscription conseillée avant le 30 août 2026.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

CAR NON FUMEUR.





MARCHES DE NOËL EN AUTRICHE— LE TYROL

JEUDI 26 NOVEMBRE AU LUNDI 30 NOVEMBRE 2026

5 JOURS



Le Tyrol vaut la peine d'être visité toute l'année. Mais à l'approche de Noël, lorsque les fameuses maisonnettes en bois ouvrent leurs portes sur les marchés de l'Avent, que l'odeur du vin chaud et des beignets Kiachl flotte dans l'air, que les sons des orchestres de cuivres résonnent dans les ruelles, c'est particulièrement beau. Les marchés de Noël au Tyrol offrent une ambiance magique avec artisanat local, spécialités régionales, et décos fées.

Jeudi 26 novembre 2026 : Belgique – Autriche.

Départ à 6.30h devant le GARAGE GOEDERT.

Repas de midi dans la région d'ULM.

Continuation vers la région d'ALTENMARKT au cœur des Alpes Autrichiennes.

Arrivée à l'hôtel en fin de journée. (4 nuits)

Repas du soir.

Nuit.

Vendredi 27 novembre 2026 : Seefeld - Innsbruck.

Petit déjeuner.

Départ en direction d'INNSBRUCK pour prendre le petit train en direction de la station olympique de SEEFEILD. Découverte du pittoresque village et promenade en traîneaux.

Repas de midi.

Découverte du centre médiéval de la capitale tyrolienne INNSBRUCK et de son marché de Noël. Dégustation d'une tasse de vin chaud. Retour à l'hôtel en fin d'après-midi.

Repas du soir.

Nuit.

Samedi 28 novembre 2026 : Berchtesgaden - Salzbourg.

Petit déjeuner.

Départ vers BERCHTESGADEN, mélange de beauté naturelle, d'histoire riche et de patrimoine culturel. Visite des Mines de Sel dont l'or blanc est extrait depuis 1517.

Repas de midi.

Poursuite vers SALZBOURG, cité de Mozart.

Visite de ses vieux quartiers, la rue des enseignes où se situe la maison natale de Mozart.

Temps libre au centre-ville et sur le marché de Noël.

Retour à l'hôtel.

Repas du soir.

Nuit.

Dimanche 29 novembre 2026 : Achensee - Rattenberg

Petit déjeuner.

Excursion au LAC D'ACHENSEE sur un haut plateau au-dessus de la vallée de l'Inn. Arrêt au village de Pertisau au bord du lac. Puis par une route romantique, vous rejoindrez le restaurant pour un repas traditionnel avec un thé chasseur.

Continuation vers RATTENBERG avec ses illuminations de Noël. La fête de l'Avent et le marché de Noël y sont particulièrement traditionnels. Vous pourrez profiter des spécialités culinaires au marché de Noël. Retour à l'hôtel en fin de journée.

Repas du soir avec une ambiance festive.

Nuit.

Lundi 30 novembre 2026 : Autriche - Belgique

Petit déjeuner.

Départ vers l'Allemagne.

Repas de midi dans la région de Ulm.

Continuation vers la France.

Arrivée vers 20.30h en Belgique.

Sont compris :

- Le déplacement en car
- La pension complète du repas de midi du 1^{er} jour au repas de midi du dernier jour,
- les boissons aux repas (vin ou bière ou softdrink, vin),
- un guide accompagnateur sur place,
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- l'assurance assistance rapatriement.

Votre logement : hôtels *** sup/****.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité.

Notre prix :

Adulte : 980€

Supplément single : 128€ pour les 5 premières réservations, puis 168€.

Sont compris :

- Le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- La pension complète du repas de midi du 1^{er} jour au repas de midi du dernier jour,
- les boissons aux repas (vin ou bière ou soft, café à midi),
- un guide accompagnateur sur place,
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paient à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « TYROL 2026 ».

IBAN : BE54 001 6511 243 97- BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 3 semaines avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 10 octobre 2026.
CAR NON FUMEUR.





MAGIE DE NOËL EN ALSACE - KIRRWILLER

SAMEDI 5 DECEMBRE AU DIMANCHE 6 DECEMBRE 2026

2 JOURS



*Vivez la magie des fêtes de Noël en Alsace !
Sapins décorés, lumières scintillantes, biscuits à la cannelle et aux épices : tout est prêt pour vous accueillir !*

Samedi 5 décembre 2026 : Strasbourg.

Départ à 6.30h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Arrêt petit déjeuner libre.

Journée libre à Strasbourg à la découverte de ses marchés de Noël qui sont déployés au cœur du centre historique, facilement accessibles et proches les uns des autres. Chaque marché à sa personnalité et son ambiance. Mille trésors vous attendent.

Repas de midi libre.

Continuation vers votre hôtel*** situé dans les environs de Saverne.

Installation dans les chambres. (1 nuit).

Repas du soir. Boissons non comprises.

Nuit.

Dimanche 6 décembre 2026 : Saverne – Kirrwiller.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour SAVERNE. Temps libre dans la ville et découverte de son marché de Noël.

Puis continuation vers KIRRWILLER.

Repas de midi dansant incluant une coupe de crémant d'Alsace à l'apéritif et 50 cl eau.

Spectacle Music-Hall au théâtre, suivi par des animations au Lounge-club jusque 18h.

Retour à Longeau vers 20.30h

Logement : Hôtel *** situé dans les environs de Saverne.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide.
(Merci de vérifier).

Notre prix :

Adultes : 295€

Supplément chambre single : 12€

Sont compris :

- le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- La pension complète du repas du soir du 1^{er} jour au repas de midi du second jour avec menu Plaisir à Kirrwiller,
- le spectacle Music-Hall à Kirrwiller,
- l'aller-retour en tram du parking Elsau de Strasbourg vers le centre-ville,
- l'assurance assistance rapatriement.

En option : supplément menu Festival à Kirrwiller : 10€.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « ALSACE 2026 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 100 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Inscription conseillée avant le 20 octobre 2026.

CAR NON FUMEUR.





*PASSEZ LES FETES EN VOYAGES !
RENSEIGNEMENTS A L'AGENCE.
N'OUBLIEZ PAS
NOTRE TRADITIONNEL
VOYAGE
DE FIN D'ANNEE.*



**CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES
POUR LES VOYAGES À FORFAIT**

Article 1 : Champs d'application

Ces conditions générales sont applicables aux contrats de voyage à forfait réservés à partir du 1^{er} juillet 2018, tels que définis par la loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyages.

Article 2 : Informations émanant de l'organisateur ou de l'intermédiaire de voyage avant la conclusion du contrat de voyage à forfait

2.1 - L'organisateur ainsi que le détaillant communiquent au voyageur avant qu'il ne soit lié par un contrat de voyage à forfait les informations standard légalement prévues ainsi que les informations mentionnées ci-après dans le cas où elles s'appliquent au voyage à forfait.

1^o : les conditions principales des services de voyage : La ou les destinations, l'itinéraire ou les périodes de séjour, avec les dates et le nombre de nuitées comprises, Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux et les dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances ; lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, le voyageur est informé de l'heure approximative de départ et de retour ainsi que, si c'est possible, l'indication de la place à occuper par le voyageur. (Les places dans nos cars sont attribuées dès l'inscription. Elles sont valables pour le trajet aller-retour ainsi que pour les excursions effectuées sur place. Si pour une raison quelconque (changement de car, difficultés à placer correctement les voyageurs...), l'organisateur décide de modifier les places ayant le départ, le voyageur ne peut prétendre à aucun dédommagement). La situation, les principales caractéristiques et la catégorie de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination, Les repas fournis, Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix convenu pour le voyage à forfait, Lorsque cela n'est pas clair, si les services de voyages sont fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe, La langue dans laquelle les autres services touristiques seront fournis,

Si le voyage est d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite,

2^o : le prix total du voyage à forfait et s'il y a lieu, tous les coûts supplémentaires que le voyageur peut encore avoir à supporter, **3^o : les modalités de paiement;**

4^o : le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage à forfait et la date limite pour une éventuelle résiliation du contrat au cas où le nombre ne serait pas atteint,

5^o : des informations d'ordres générales concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que les renseignements sur les formalités sanitaires. Les voyageurs non belges ont intérêt à s'informer des formalités à accomplir auprès de leurs instances compétentes. **6^o : la mention que le voyageur peut résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation,** **7^o : des informations sur les assurances annulations et les assurances assistances.**

2.2 - Le professionnel veille à ce que le formulaire d'informations standard approprié soit fourni au voyageur.

2.3 - Les informations précontractuelles communiquées au voyageur font partie intégrante du contrat de voyage à forfait. Elles ne peuvent pas être modifiées, sauf par accord commun des parties contractantes.

Article 3 : Information de la part du voyageur

Le voyageur doit fournir à l'organisateur et/ou au détaillant de voyages tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage. Si le voyageur fournit des renseignements erronés entraînant des coûts supplémentaires pour l'organisateur et/ou de l'intermédiaire de voyages, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4 : Formation du contrat

4.1 - Lors de la conclusion du contrat de voyage à forfait ou dans un délai raisonnable, l'organisateur ou s'il y a un détaillant, ce dernier, fournit au voyageur une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable, comme par exemple un mail, un docu-

ment papier ou un pdf. Le voyageur est en droit de demander un support papier si le contrat de voyage à forfait est conclu en la présence physique et simultanée des parties.

4.2 - Le contrat de voyage à forfait ou sa confirmation reprend l'ensemble du contenu de la convention qui inclut toutes les informations visées à l'article 3 et les informations suivantes : **1^o : les exigences particulières du voyageur que l'organisateur a acceptées,** **2^o : que l'organisateur est responsable pour la bonne exécution de tous des services de voyage compris dans le contrat et qu'il a un devoir d'assistance,** **3^o : le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvenabilité et ses coordonnées,** **4^o : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du représentant local de l'organisateur ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur pour demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaint de toute non-conformité éventuelle,** **5^o : l'obligation pour le voyageur de communiquer toute non-conformité qu'il considère lors de l'exécution du voyage,** **6^o : des informations permettant d'établir un contact direct avec un mineur non accompagné ou la personne responsable sur le lieu de séjour,** **7^o : des informations sur les procédures internes du traitement des plaintes,** **8^o : des informations sur la Commission de Litiges Voyages et sur la plateforme du règlement en ligne de l'IEU,** **9^o : des informations sur le droit du voyageur de céder son contrat à un autre voyageur.**

4.3 - En temps utile avant le début du voyage à forfait, l'organisateur remet au voyageur : les reçus, les vouchers et billets nécessaires, les informations sur l'heure prévue de départ et s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement, les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Article 5 : Prix du voyage

5.1 - Après la conclusion du contrat de voyage à forfait, les prix ne peuvent être majorés que si le contrat prévoit expressément cette possibilité.

Dans ce cas le contrat de voyage à forfait précise de quelle manière la révision du prix est calculée. Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution

1^o : du prix du transport des passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, **2^o : du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ou** **3^o : des taux de change en rapport avec le voyage à forfait.** Si la possibilité d'une majoration est prévue, le voyageur a droit à une réduction du prix correspondant à toute baisse des coûts visés ci-dessus.

5.2 - Si la majoration du prix dépasse 8% du prix total, le voyageur peut résilier le contrat sans payer de frais de résiliation.

5.3 - Une majoration de prix n'est possible que si l'organisateur la notifie avec une justification et un calcul sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, et ce plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait.

5.4 - En cas de diminution du prix, l'organisateur a le droit de déduire ses dépenses administratives du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur apporte la preuve de ces dépenses.

Article 6 : Paiement de la somme du voyage

6.1 - Sauf convention expresse contraire, le voyageur paie à titre d'acompte, à la conclusion du voyage à forfait, une fraction du prix total du voyage fixé dans les conditions particulières de voyage.

6.2 - Sauf convention expresse contraire sur le bon de commande, le voyageur paye le solde au plus tard un mois avant le départ.

6.3 - Dans le cas où le voyageur, après avoir été mis en demeure, resterait en défaut de payer le prix du voyage qui lui est dûment réclamé, l'organisateur a le droit de résilier, de plein droit le contrat qui le lie au voyageur et de mettre les frais à la charge de celui-ci.

Article 7 : Cessibilité de la réservation

7.1 - Le voyageur peut céder le contrat de voyage à forfait à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat à condition :

1^o : d'en informer l'organisateur et éventuellement le détaillant via un support durable comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, le plus rapidement possible et au plus tard 7 jours avant le début du voyage à forfait

2^o : de supporter les frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

7.2 - celui qui céde le voyage à forfait et celui qui le reprend sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur informe celui qui céde le voyage des coûts de la cession.

Article 8 : Autres modifications par le voyageur

L'organisateur et/ou le détaillant peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultant de modifications demandées par celui-ci.

Article 9 : Modifications avant le départ par l'organisateur de voyages

9.1 - L'organisateur ne peut pas, avant le début du voyage à forfait, modifier uniquement les clauses du contrat de voyage à forfait autres que le prix à moins que :

1^o : l'organisateur ne se soit réservé le droit dans le contrat, si **2^o : la modification ne soit mineure, et** **3^o : l'organisateur n'en informe le voyageur sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.**

9.2 - si avant le début du voyage à forfait, l'organisateur se trouve contraint de modifier de façon significative une ou plusieurs des caractéristiques principales des services de voyage ou s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières du voyageur qui sont confirmées ou s'il propose d'augmenter le prix du forfait de plus de 8%, il informe le voyageur :

1^o : des modifications proposées et de leur répercussion sur le prix du forfait, **2^o : du fait que le voyageur pourra résilier le contrat sans payer des frais de résiliation, à moins qu'il n'accepte les modifications proposées,** **3^o : du délai dans lequel il doit communiquer sa décision à l'organisateur,** **4^o : du fait que si le voyageur n'a pas accepté expressément la modification proposée dans le délai visé, il est automatiquement mis fin au contrat, et,** **5^o : s'il y a lieu, de l'alternative proposée et de son prix.**

9.3 - lorsque les modifications du contrat de voyages à forfait ou le voyage à forfait de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage à forfait ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquat.

Article 10 : Résiliation avant le départ par l'organisateur de voyages

10.1 - L'organisateur peut résilier le contrat de voyage à forfait :

1^o : si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'organisateur notifie la résiliation du contrat au voyageur dans le délai fixé par le contrat, mais au plus tard : 20 jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours, **7 jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours,** **48 heures avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours ou,** **2^o : si l'est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait.**

10.2 - Dans ces cas l'organisateur rembourse le voyageur des paiements effectués par le voyageur à forfait, sans être tenu à un dédommagement supplémentaire.

Article 11 : Résiliation par le voyageur

11.1 - le voyageur peut résilier le contrat de voyage à forfait à tout moment avant le début du voyage à forfait. Lorsque le voyageur résilie, il peut lui être demandé de payer à l'organisateur des frais de résiliation.

Le contrat de voyage à forfait peut stipuler des frais de résiliation standard, calculé avant la

date de résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyages concernés. En l'absence de frais de résiliation standard, le montant des frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyages.

11.2 Le voyageur a le droit de résilier le contrat du voyage à forfait sans payer de frais de résiliation, si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ont des conséquences importantes sur l'exécution du voyage à forfait ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. En cas de résiliation du contrat de voyage à forfait en vertu du présent article, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués au titre du voyage à forfait mais pas à un dédommagement supplémentaire.

11.3 L'organisateur rembourse tous les paiements effectués par le voyageur en son nom endéans les quatorze jours, le cas échéant diminués des frais de résiliation.

Article 12 : Non-conformité pendant le voyage

12.1 Le voyageur informe l'organisateur, sans retard de toute non-conformité constaté lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat de voyage à forfait.

12.2 Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat de voyage à forfait, l'organisateur remédie à la non-conformité, sauf si cela :

1°: est impossible, ou, 2°: entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité, le voyageur a droit à une réduction du prix ou un dédommagement conformément à l'article 15.

12.3 Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, celui peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires. Il n'est pas nécessaire que le voyageur fixe un délai si l'organisateur refuse de remédier à la non-conformité, ou si une solution immédiate est requise.

12.4 Lorsqu'une partie importante, des services de voyage peuvent être fournie comme prévu, l'organisateur propose, sans supplément de prix pour le voyageur, d'autres prestations, si possible de qualité égale ou supérieure. Lorsque les autres prestations proposées donnent lieu à un voyage à forfait de qualité inférieure, l'organisateur octroie au voyageur une réduction de prix appropriée. Le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat de voyages à forfait ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

12.5 Lorsqu'une non-conformité perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur n'y remédie pas dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, ce dernier peut résilier le contrat du voyage à forfait sans payer de frais de résiliation et demander, le cas échéant, une réduction de prix et/ou un dédommagement. Si le voyage à forfait comprend le transport des passagers, l'organisateur fournit également au voyageur le rapatriement. S'il s'avère impossible de proposer d'autres prestations ou si le voyageur refuse les autres prestations proposées, le voyageur a droit, s'il y a lieu à une réduction de prix et/ou à un dédommagement, également sans résiliation du contrat de voyage à forfait.

12.6 Lorsqu'il est impossible en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'assurer le retour du voyageur comme prévu, dans le contrat du voyage à forfait, l'organisateur supporte les coûts de l'hébergement nécessaire pour une durée maximale de trois nuits par voyageur.

12.7 La limitation des coûts visés dans 12.6 ne s'applique pas aux personnes à mobilité réduite, aux personnes les accompagnant, aux femmes enceintes, aux mineurs non accompagnés, ni aux personnes nécessitant une assistance médicale spécifique, à condition que l'organisateur ait été prévenu de leurs besoins particuliers au moins 48 heures avant le début du voyage à forfait.

12.8 L'organisateur ne saurait invoquer des circonstances exceptionnelles et inévitables pour limiter sa responsabilité si le prestataire de transport concerné ne peut pas se prévaloir de telles circonstances en vertu de la législation applicable de l'union européenne.

12.9 Le voyageur peut adresser des messages, demande ou plainte en rapport avec l'exécution du voyage à forfait directement au détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage à forfait a été acheté. Le détaillant transmet ces messages, demandes ou plaintes à l'organisateur sans retard excessif.

Article 13 : Responsabilité du voyageur

Le voyageur répond du préjudice causé à l'organisateur et/ ou au détaillant, à leurs préposés et/ ou à leurs représentants, par sa faute ou à la suite de la non-exécution de ses obligations contractuelles.

Article 14 : Responsabilité de l'organisateur de voyages

14.1 L'organisateur est responsable de l'exécution de ses services de voyages compris dans le contrat du voyage à forfait, indépendamment du fait que ces services doivent être exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage.

14.2 Lorsque l'organisateur est établi en dehors de l'Espace économique européen, le détaillant établi dans un état membre est soumis aux obligations imposées aux organisateurs sauf s'il apporte la preuve que l'organisateur remplit les conditions stipulées dans la loi du 21 novembre 2017.

Article 15 : Réduction du prix et dédommagement

15.1- Le voyageur a droit à une réduction de prix appropriée pour toute période de non-conformité des services fournis sauf si l'organisateur prouve que la non-conformité est imputable au voyageur. 15.2- Le voyageur a droit à un dédommagement approprié de la part de l'organisateur pour tout préjudice subi en raison de la non-conformité des services fournis. Le dédommagement est effectué sans retard excessif. 15.3- Le voyageur a droit à aucun dédommagement si l'organisateur prouve que la non-conformité est due : 1° : au voyageur, 2° : à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait et que cette non-conformité revêt un caractère imprévisible ou inévitable, ou, 3° : à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Article 16 : Obligation d'assistance

16.1 L'organisateur apporte sans retard excessif une assistance appropriée au voyageur en difficulté notamment :

- 1°: en fournisant des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire,
- 2°: en aidant le voyageur à effectuer des communications à distance et à trouver d'autres prestations de voyages.

16.2- L'organisateur est en droit de facturer cette assistance si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur.

Article 17 : Procédure des plaintes

17.1- Si le voyageur a une plainte avant le départ, il doit l'introduire le plus vite possible et de façon probante auprès de l'organisateur et du détaillant.

17.2- Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat de voyage à forfait doivent être introduites le plus vite possible sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, ainsi qu'une solution puissante être recherchée.

17.3- Les plaintes qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante, ou qu'il était impossible de formuler sur place doivent être introduites sans retard après la fin du voyage auprès de l'organisateur ou du détaillant de manière pouvant servir de preuve.

Article 18 : Procédure de conciliation

18.1- En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre eux.

18.2- Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour

entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord. (Commission de Litiges Voyages - rue du Progrès, 50, 1210 Bruxelles).

18.3- Le secrétariat procurera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».

18.4- Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

18.5- L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 19 : Arbitrage au Tribunal

19.1- Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

19.2- Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défendresse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

19.3- L'organisateur ou le détaillant qui est partie défendresse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 2500€. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 2501€ ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

19.4- Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

19.5- Le collège arbitral, composé paritairement rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FONDS DE GARANTIE VOYAGES : Les Voyages GOEDERT adhèrent au Fonds de Garantie Voyages : "En cas d'insolvenabilité financière de la part de l'organisateur et/ou du détaillant avec lequel vous avez conclu un contrat de voyage, vous pouvez faire appel au Fonds de Garantie Voyages. Il suffit de vous adresser à votre organisateur ou détaillant de voyages et de prendre directement contact avec le Fonds de Garantie Voyages. Celui-ci est accessible à l'adresse et aux numéros suivants : avenue de la Métropole 8, B-1130 Bruxelles, tél. +32-2/240.68.00, fax +32-2/240.68.08. Demandez les conditions de garantie à votre organisateur ou détaillant de voyages. Vous y retrouverez les conditions auxquelles vous pouvez demander soit le remboursement des sommes payées pour le voyage en cas d'insolvenabilité financière, soit la poursuite de ce voyage ou le rapatriement si le voyage a déjà commencé."

ASSURANCE ANNULATION : Les Voyages Goedert propose une assurance annulation. Celle-ci est à souscrire à l'inscription du voyage. Les conditions du contrat sont communiquées sur demande.

ASSURANCE ASSISTANCE: la majorité de nos voyages sont couverts par une assurance assistance rapatriement. Les conditions du contrat sont communiquées sur demande.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Annulation par l'organisateur : les Voyages GOEDERT se réserve le droit d'annuler tout voyage n'atteignant pas le nombre minimum de voyageurs requis, soit 25 personnes.

Annulation par le voyageur : le Voyageur a le droit de résilier le contrat de voyage moyennant le paiement de frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyages.

Juridiction : tout litige sera porté devant les juridictions d'Arlon.

**CONVIVIALITE
BONNE
HUMEUR
RESPECT DE
L'AUTRE
& SAVOIR-
VIVRE
TELS SONT LES
INGREDIENTS
POUR
LA REUSSITE DE
VOTRE VOYAGE**

JUSTE UNE MISE AU POINT ET DES CONSEILS PRATIQUES...

LISEZ PLUTÔT...

Nous ne sommes pas les moins chers MAIS nos prix sont sans ambiguïté. Ils prennent en considération toutes les prestations mentionnées au programme. Nous n'avons pas la prétention d'être les meilleurs. La perfection en voyage n'est qu'Utopie. L'essentiel est de vouloir l'atteindre...

Nous œuvrons avec nos chauffeurs et nos guides pour que vous gardiez un excellent souvenir de votre voyage malgré les aléas imprévisibles qui peuvent parfois survenir....

Ne laissez pas d'objets personnels de valeur dans le car. Ils ne sont pas assurés en cas de vol.

Soyez donc vigilants.

Vos voitures sont garées dans l'enceinte de notre propriété. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Soyez donc bien assurés.

Nos programmes sont clairement détaillés mais peuvent être soumis à quelques modification durant le séjour.

Soyez donc compréhensifs.

Vos places dans l'autocar sont attribués selon l'ordre d'inscription. Nous nous réservons cependant le droit de modifier quelque peu l'agencement lorsque les circonstances nous l'imposent (changement de véhicules, répartition en fonction des affinités...). Quelle que soit votre place, vous êtes assurés d'un confort identique.

Soyez donc tolérants.

Nos partenaires hôteliers appliquent des pénalités lors d'annulations tardives. Afin de vous couvrir, vous avez la possibilité de payer par carte de crédit à notre bureau (voir modalités avec votre banque). Nous proposons également de souscrire une assurance annulation.

Soyez donc prévoyants.



Voyages Goedert

ACCUEIL HISTORIQUE VOYAGES D'UN JOUR VOYAGES DE PLUSIEURS JOURS NOS AUTOCARS CONTACT

Voyages Goedert

Rue d'Athus 10,
B-6780 Longéau
(Messancy),
Belgique

Tel : +32 63 37 05 17
+32 63 38 92 64
Fax : +32 63 38 95 29

Suivez-nous sur facebook

Ouvert du lundi au vendredi
de 08h à 12h & 14h à 18h

Pour une réponse rapide contactez-nous
par notre formulaire de demande de devis

DEMANDER UN DEVIS

**TÉLÉCHARGEZ NOTRE
BROCHURE**

www.voyages-goedert.be

6 AU 11 AVRIL :

ARDECHE

29 AU 30 AVRIL :

AMSTERDAM ET KEUKENHOF

3 AU 10 MAI :

ITALIE—LAC DE GARDE

13 AU 26 JUILLET:

ITALIE—RIVIERA ADRIATIQUE

20 AU 27 JUILLET:

BRETAGNE—FINISTERE

2 AU 8 AOUT:

NORMANDIE—ENTRE SEINE ET LITTORAL

12 AU 15 AOUT :

PUY DU FOU

17 AU 21 AOUT :

CITY TRIP A BERLIN

10 AU 19 SEPTEMBRE :

CORSE

25 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE :

ITALIE—BAIE DE SORRENTE

10 AU 17 OCTOBRE :

PERIGORD

26 AU 30 NOVEMBRE :

MARCHES DE NOEL AU TYROL

5 ET 6 DECEMBRE :

MAGIE DE NOEL EN ALSACE—KIRRWILLER





VOYAGES GOEDERT

Rue d'Athus, 10

B-6780 LONGEAU

Tél.: 063 37 05 17

info@voyages-goedert.be

Aut : C3132